



Crimes et délits constatés par la

Police et Gendarmerie nationales

dans le département

ESSONNE

entre 2008 et 2013





Tableau AB.91.PN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

				Police na	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes aux biens	38 022	35 999	34 596	34 717	35 250	35 972
	Vols sans violence	24 252	23 120	23 846	25 288	26 160	27 599
	Vols liés aux véhicules à moteurs	10 918	9 930	9 655	9 526	9 651	10 635
35	Vols d'automobiles	2 618	2 445	2 367	2 848	2 740	3 110
37	Vols à la roulotte	4 010	3 361	3 491	3 269	3 332	3 894
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	3 226	2 991	2 794	2 381	2 644	2 804
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	1 055	1 130	997	1 021	930	822
34	Vols de véhicules de transport avec fret	9	3	6	7	5	5
	Cambriolages	4 112	4 146	4 501	5 338	5 775	5 917
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	2 861	2 906	3 267	4 182	4 564	4 706
28	Cambriolages de résidences secondaires	26	21	39	38	65	54
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	613	576	534	496	555	532
30	Cambriolages d'autres lieux	612	643	661	622	591	625
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à	6 900	6 705	7 388	8 280	8 157	8 344
	moteur)	0 900	0 703	7 388	8 280	8 137	0 344
32	Vols à la tire	1 307	1 186	1 243	1 329	1 448	1 613
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	2 294	2 191	1 840	1 991	2 043	1 957
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	3 299	3 328	4 305	4 960	4 666	4 774
	publics	3 233	3 320		7 300		
	Autres vols sans violence	2 322	2 339	2 302	2 144	2 577	2 703
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	120	134	131	129	128	161
33	Vols à l'étalage	1 197	1 379	1 333	1 151	1 568	1 719
39	Vols simples sur chantier	136	110	123	160	119	150
40	Vols simples sur exploitations agricoles	0	2	2	0	2	0
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	869	714	713	704	760	673
	Vols avec violences	3 411	3 121	2 716	2 382	2 770	2 791
	Vols à main armée	233	172	113	108	127	185
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	16	10	5	2	5	2
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou	140	110	72	53	78	114
	commerciaux						
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	1	0	1	2	0	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	9	8	7	9	12	20
19	Autres vols à main armée	67	44	28	42	32	49
	Vols avec armes blanches	347	285	289	265	229	252
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,	26	19	34	21	19	9
24	commerciaux ou industriels		10	4	10	0	4.4
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	9	10	4	12	8	14
22	Autres vols avec armes blanches	312	256	251	232	202	229
	Vols violents sans arme	2 831	2 664	2 314	2 009	2 414	2 354
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers,	17	13	21	11	8	7
24	commerciaux ou industriels	1.5	1.4	1.0	17	1.0	15
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	15	14	16	17	16	15
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre	1 070	980	961	818	1 033	1 037
26	lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes	1 729	1 657	1 316	1 163	1 357	1 295
20			9 758				
62	Destructions, dégradations Incondice velontaires de bions publics	10 359		8 034	7 047	6 320	5 582
62	Incendies volontaires de biens publics	72	78	87	78 796	58	31
63	Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics	912	902	931 0	786	739 0	532
64 65	Attentats à l'explosif contre des biens publics Attentats à l'explosif contre des biens privés	4 0	0	0	1	0	0
65 66	Attentats a rexplosir contre des biens prives Autres destructions et dégradations de biens publics	753	706	556	1 477	481	385
67	Autres destructions et dégradations de biens publics Autres destructions et dégradations de biens privés	3 272	3 195	2 355	2 311	2 286	2 155
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	5 346	4 877	4 105	3 393	2 756	2 476
UO	Destructions et degradations de venicules prives	J 340	40//	4 103	2 293	2 / 30	2 4/6





Tableau AB.91.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

				Police na	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes aux biens	-	- <i>5,3</i>	- 3,9	+ 0,3	+ 1,5	+ 2,0
	Vols sans violence	-	- 4,7	+ 3,1	+ 6,0	+ 3,4	+ 5,5
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 9,0	- 2,8	- 1,3	+ 1,3	+ 10,2
35	Vols d'automobiles	_	- 6,6	- 3,2	+ 20,3	- 3,8	+ 13,5
37	Vols à la roulotte	_	- 16,2	+ 3,9	- 6,4	+ 1,9	+ 16,9
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 7,3	- 6,6	- 14,8	+ 11,0	+ 6,1
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	+ 7,1	- 11,8	+ 2,4	- 8,9	- 11,6
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages		+ 0,8	+ 8,6	+ 18,6	+ 8,2	+ 2,5
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 1,6	+ 12,4	+ 28,0	+ 9,1	+ 3,1
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	- 19,2	+ 85,7	- 2,6	+ 71,1	- 16,9
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	- 6,0	<i>- 7,3</i>	- 7,1	+ 11,9	- 4,1
30	Cambriolages d'autres lieux	-	+ 5,1	+ 2,8	- 5,9	- 5,0	+ 5,8
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à	_	- 2,8	+ 10,2	+ 12,1	- 1,5	+ 2,3
	moteur)		- 2,0	•	•	-	
32	Vols à la tire	-	- 9,3	+ 4,8	+ 6,9	+ 9,0	+ 11,4
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	- 4,5	- 16,0	+ 8,2	+ 2,6	- 4,2
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	_	+ 0,9	+ 29,4	+ 15,2	- 5,9	+ 2,3
.5	publics		·	·		,	
	Autres vols sans violence	-	+ 0,7	- 1,6	- 6 , 9	+ 20,2	+ 4,9
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	+ 11,7	- 2,2	- 1,5	- 0,8	+ 25,8
33	Vols à l'étalage	-	+ 15,2	- 3,3	- 13,7	+ 36,2	+ 9,6
39	Vols simples sur chantier	-	- 19,1	+ 11,8	+ 30,1	- 25,6	+ 26,1
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	- 17,8	- 0,1	- 1,3	+ 8,0	- 11,4
	Vols avec violences	-	- 8,5	- 13,0	- 12,3	+ 16,3	+ 0,8
	Vols à main armée	-	- 26,2	- 34,3	- 4,4	+ 17,6	+ 45,7
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou	_	- 21,4	- 34,5	- 26,4	+ 47,2	+ 46,2
4.7	commerciaux						
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns 26.4	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	_	- 34,3	- 36,4	+ 50,0	- 23,8	+ 53,1
	Vols avec armes blanches	_	- 17,9	+ 1,4	- 8,3	- 13,6	+ 10,0
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,	_	ns	+ 78,9	- 38,2	ns	ns
21	commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile		20	20	20		
21 22	Autres vols avec armes blanches Autres vols avec armes blanches	_	ns 17.0	ns	ns	ns 12.0	ns
22		_	- 17,9	- 2,0	- 7,6	- 12,9	+ 13,4
	Vols violents cans arms contro des établicaments financiars	-	- 5,9	- 13,1	- 13,2	+ 20,2	- 2,5
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	+ 61,5	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile		nc	nc	nc	nc	nc
24	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre	_	ns	ns	ns	ns	ns
25	lieu public	-	- 8,4	- 1,9	- 14,9	+ 26,3	+ 0,4
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	_	- 4,2	- 20,6	- 11,6	+ 16,7	- 4,6
	Destructions, dégradations	_	- 5,8	- 17,7	- 12,3	- 10, 3	- 11,7
62	Incendies volontaires de biens publics	_	+ 8,3	+ 11,5	- 10,3	- 25,6	- 46,6
63	Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés	_	- 1,1	+ 3,2	- 10,5 - 15,6	- 6,0	- 28,0
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	_	ns	ns	- 13,0 ns	ns	- 20,0 ns
					ns		ns
	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	115		115	
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés Autres destructions et dégradations de biens publics	-	ns - 6.2	ns - 21.2		ns + 0,8	
	Attentats à l'explosif contre des biens privés Autres destructions et dégradations de biens publics Autres destructions et dégradations de biens privés	-	ns - 6,2 - 2,4	- 21,2 - 26,3	- 14,2 - 1,9	+ 0,8 - 1,1	- 20,0 - 5,7





Tableau AB.91.GN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

_			G	endarmeri	e national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens	10 522	10 439	9 794	10 271	10 345	11 071
	Vols sans violence	9 322	9 344	8 915	9 428	9 429	10 182
	Vols liés aux véhicules à moteurs	4 198	4 051	3 836	3 898	3 592	3 953
35	Vols d'automobiles	987	1 073	1 097	1 256	1 168	1 312
37	Vols à la roulotte	1 921	1 873	1 502	1 518	1 232	1 367
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	1 073	825	1 020	940	1 007	1 113
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	212	276	213	182	182	156
34	Vols de véhicules de transport avec fret	5	4	4	2	3	5
	Cambriolages	1 719	1 897	1 673	1 797	2 239	2 257
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	1 248	1 363	1 212	1 381	1 712	1 747
28	Cambriolages de résidences secondaires	69	46	47	46	64	73
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	241	281	229	247	271	285
30	Cambriolages d'autres lieux	161	207	185	123	192	152
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	2 652	2 701	2 564	2 845	2 899	3 169
32	Vols à la tire	558	508	508	481	566	579
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	932	983	876	918	938	932
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	1 162	1 210	1 180	1 446	1 395	1 658
	Autres vols sans violence	753	695	842	888	699	803
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	75	54	41	42	34	52
33	Vols à l'étalage	128	174	213	281	146	201
39	Vols simples sur chantier	119	82	124	137	85	118
40	Vols simples sur exploitations agricoles	28	17	32	29	36	31
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	403	368	432	399	398	401
	Vols avec violences	380	305	308	296	349	351
	Vols à main armée	74	54	36	36	31	29
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	7	1	0	0	2	0
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	30	27	22	14	15	17
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	0	1	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	10	10	4	8	3	5
19	Autres vols à main armée	27	16	10	14	10	7
	Vols avec armes blanches	70	53	49	38	68	59
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	5	9	2	3	5	7
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	4	4	4	6	3	4
22	Autres vols avec armes blanches	61	40	43	29	60	48
	Vols violents sans arme	236	198	223	222	250	263
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	10	1	4	3	5	6
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	14	7	12	9	10	9
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	60	49	46	58	72	82
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	152	141	161	152	163	166
	Destructions, dégradations	820	790	571	547	567	538
62	Incendies volontaires de biens publics	15	26	13	13	14	20
63	Incendies volontaires de biens privés	52	86	73	85	75	70
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	237	230	169	142	142	162
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	267	206	170	152	172	174
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	249	242	146	155	164	112

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AB.91.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

T		Gendarmerie nationale					
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens	-	- 0,8	- 6,2	+ 4,9	+ 0,7	+ 7,0
	Vols sans violence	-	+ 0,2	- 4,6	+ 5,8	+ 0,0	+ 8,0
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 3,5	- 5,3	+ 1,6	- 7,9	+ 10,1
35	Vols d'automobiles	_	+ 8,7	+ 2,2	+ 14,5	- 7,0	+ 12,3
37	Vols à la roulotte	_	- 2,5	- 19,8	+ 1,1	- 18,8	+ 11,0
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 23,1	+ 23,6	<i>- 7,8</i>	+ 7,1	+ 10,5
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	+ 30,2	- 22,8	- 14,6	- 0,0	- 14,3
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages		+ 10,4	- 11,8	+ 7,4	+ 24,6	+ 0,8
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 9,2	- 11,1	+ 13,9	+ 24,0	+ 2,0
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	- <i>33,3</i>	+ 2,2	- 2,1	+ 39,1	+ 14,1
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	+ 16,6	- 18,5	+ 7,9	+ 9,7	+ 5,2
30	Cambriolages d'autres lieux	-	+ 28,6	- 10,6	- 33,5	+ 56,1	- 20,8
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	+ 1,8	- 5,1	+ 11,0	+ 1,9	+ 9,3
32	Vols à la tire	_	- 9,0	- 0,0	- 5,3	+ 17,7	+ 2,3
	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux		•	•		,	
42	privés	-	+ 5,5	- 10,9	+ 4,8	+ 2,2	- 0,6
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux		+ 4,1	- 2,5	+ 22,5	- 3,5	+ 18,9
43	publics	-	+ 4,1	- 2,3	T 22,3	- 3,3	+ 10,9
	Autres vols sans violence	-	- 7,7	+ 21,2	+ 5,5	- 21,3	+ 14,9
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	- 28,0	- 24,1	+ 2,4	- 19,0	+ 52,9
33	Vols à l'étalage	_	+ 35,9	+ 22,4	+ 31,9	- 48,0	+ 37,7
39	Vols simples sur chantier	_	- 31,1	+ 51,2	+ 10,5	- 38,0	+ 38,8
40	Vols simples sur exploitations agricoles	_	ns	+ 88,2	- 9,4	+ 24,1	- 13,9
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	_	- 8,7	+ 17,4	- 7,6	- 0,3	+ 0,8
	Vols avec violences	-	- 19,7	+ 1,0	- 3,9	+ 17,9	+ 0,6
	Vols à main armée	_	- 27,0	- 33,3	- 0,0	- 13,9	- 6,5
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	_	ns	ns	ns	ns	ns
1.0	Vols à main armée contre des établissements industriels ou		10.0	10.5			
16	commerciaux	-	- 10,0	- 18,5	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	_	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	_	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	_	- 24,3	- 7,5	- 22,4	+ 78,9	- 13,2
	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,		•	-	•	•	•
20	commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	_	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	_	- 34,4	+ 7,5	- 32,6	+ 106,9	- 20,0
	Vols violents sans arme	_	- 16,1	+ 12,6	- 0,4	+ 12,6	+ 5,2
	Vols violents sans arme contre des établissements financiers,		•	-	•		
23	commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	_	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou		40.0				
25	autre lieu public	-	- 18,3	- 6,1	+ 26,1	+ 24,1	+ 13,9
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	- 7,2	+ 14,2	- 5 ,6	+ 7,2	+ 1,8
	Destructions, dégradations	-	- 3,7	- 27,7	- 4,2	+ <i>3,7</i>	- 5,1
62	Incendies volontaires de biens publics	-	+ 73,3	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	+ 65,4	- 15,1	+ 16,4	- 11,8	- 6,7
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	_	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	_	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	_	- 3,0	- 26,5	- 16,0	- 0,0	+ 14,1
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	_	- 22,8	- 17,5	- 10,6	+ 13,2	+ 1,2
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	_	- 2,8	- 39,7	+ 6,2	+ 5,8	- 31,7

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AV.91.PN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale			Police na	ationale		
Index	raits constates par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	10 436	9 951	9 824	9 237	9 487	9 508
	Violences physiques crapuleuses	3 411	3 123	2 719	2 384	2 770	2 791
	Vols avec violences	3 411	3 121	2 716	2 382	2 770	2 791
	Vols à main armée	233	172	113	108	127	185
	Vols avec armes blanches	347	285	289	265	229	252
	Vols violents sans arme	2 831	2 664	2 314	2 009	2 414	2 354
	Autres violences physiques crapuleuses	0	2	3	2	0	0
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	1	2	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	1	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	1	0	2	0	0
	Violences physiques non crapuleuses	4 968	4 802	4 997	4 810	4 729	4 737
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups	3 848	3 733	3 759	3 545	3 568	3 536
/	et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	3 040	3 / 33	3 / 39	3 343	3 300	3 330
3	Homicides pour d'autres motifs	4	11	5	6	8	5
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	43	45	26	61	57	43
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	1	0	0	1	2
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	1	1	2	3	0	2
9	Prises d'otages dans un autre but	1	0	0	2	0	0
10	Séquestrations	41	58	52	58	46	56
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	269	276	322	359	307	323
73	Violences à dépositaires autorité	761	677	831	776	742	770
	Violences sexuelles	440	400	438	403	438	411
46	Viols sur des majeur(e)s	81	79	86	80	93	77
47	Viols sur des mineur(e)s	108	91	104	88	93	97
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	83	113	94	91	111	94
40	majeur(e)s	63	113	94	91	111	94
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	168	117	154	144	141	143
43	mineur(e)s	100	11/	134	144	141	143
	Menaces et chantages	1 617	1 626	1 670	1 640	1 550	1 569
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	290	267	240	236	160	136
12	Menaces ou chantages dans un autre but	1 327	1 359	1 430	1 404	1 390	1 433





Tableau AV.91.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Faite constaté a una la malian matiemale.			Police n	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	- 4,6	- 1,3	- 6,0	+ 2,7	+ 0,2
	Violences physiques crapuleuses	-	- 8,4	- 12,9	- 12,3	+ 16,2	+ 0,8
	Vols avec violences	-	- 8,5	- 13,0	- 12,3	+ 16,3	+ 0,8
	Vols à main armée	-	- 26,2	- 34,3	- 4,4	+ 17,6	+ 45,7
	Vols avec armes blanches	-	- 17,9	+ 1,4	- 8,3	- 13,6	+ 10,0
	Vols violents sans arme	-	- 5,9	- 13,1	- 13,2	+ 20,2	- 2,5
	Autres violences physiques crapuleuses	_	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	_	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	- 3,3	+ 4,1	- 3,7	- 1,7	+ 0,2
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	-	- 3,0	+ 0,7	- 5,7	+ 0,6	- 0,9
3	Homicides pour d'autres motifs	_	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	_	+ 4,7	- 42,2	+ 134,6	- 6,6	- 24,6
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	_	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	_	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	_	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	_	+ 41,5	- 10,3	+ 11,5	- 20,7	+ 21,7
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	_	+ 2,6	+ 16,7	+ 11,5	- 14,5	+ 5,2
73	Violences à dépositaires autorité	_	- 11,0	+ 22,7	- 6,6	- 4,4	+ 3,8
	Violences sexuelles	-	- 9,1	+ 9,5	- 8,0	+ 8,7	- 6,2
46	Viols sur des majeur(e)s	-	- 2,5	+ 8,9	- 7,0	+ 16,3	- 17,2
47	Viols sur des mineur(e)s	_	- 15,7	+ 14,3	- 15,4	+ 5,7	+ 4,3
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	+ 36,1	- 16,8	- 3,2	+ 22,0	- 15,3
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	- 30,4	+ 31,6	- 6,5	- 2,1	+ 1,4
	Menaces et chantages	-	+ 0,6	+ 2,7	- 1,8	- 5,5	+ 1,2
11 12	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds Menaces ou chantages dans un autre but	-	- 7,9 + 2,4	- 10,1 + 5,2	- 1,7 - 1,8	- 32,2 - 1,0	- 15,0 + 3,1





Tableau AV.91.GN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Folks and state of the same of		G	endarmeri	e national	е	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1 697	1 507	1 543	1 583	1 727	1 942
	Violences physiques crapuleuses	382	305	308	297	351	352
	Vols avec violences	380	305	308	296	349	351
	Vols à main armée	74	54	36	36	31	29
	Vols avec armes blanches	70	53	49	38	68	59
	Vols violents sans arme	236	198	223	222	250	263
	Autres violences physiques crapuleuses	2	0	0	1	2	1
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	1	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	2	0	0	0	1	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	1	1
	Violences physiques non crapuleuses	952	856	868	908	869	956
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels						
7	(Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15	780	700	717	748	654	699
	ans et plus)						
3	Homicides pour d'autres motifs	6	2	1	2	0	1
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	9	1	3	5	7	15
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	1	0	0	0	1	0
9	Prises d'otages dans un autre but	1	0	0	0	0	1
10 52	Séquestrations	15 61	6 56	6 29	10 41	15 79	16 100
73	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants Violences à dépositaires autorité	79	91	112	102	113	124
/3	Violences sexuelles	79	81	66	85	114	126
46	Viols sur des majeur(e)s	15	16	14	25	26	23
46 47	Viols sur des majeur(e)s Viols sur des mineur(e)s	23	21	15	25 21	20 22	36
47	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	23	21	15	21	22	30
48	majeur(e)s	14	15	16	12	26	23
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	25	29	21	27	40	44
	Menaces et chantages	286	265	301	293	393	508
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	62	48	65	77	109	88
12	Menaces ou chantages dans un autre but	224	217	236	216	284	420

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AV.91.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	F-itt-t		G	endarmeri	e national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	- 11,2	+ 2,4	+ 2,6	+ 9,1	+ 12,4
	Violences physiques crapuleuses	-	- 20,2	+ 1,0	- 3,6	+ 18,2	+ 0,3
	Vols avec violences	_	- 19,7	+ 1,0	- 3,9	+ 17,9	+ 0,6
	Vols à main armée	_	- 27,0	- 33,3	- 0,0	- 13,9	- 6,5
	Vols avec armes blanches	-	- 24,3	- 7,5	- 22,4	+ 78,9	- 13,2
	Vols violents sans arme	_	- 16,1	+ 12,6	- 0,4	+ 12,6	+ 5,2
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	- 10,1	+ 1,4	+ 4,6	- 4,3	+ 10,0
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels						
7	(Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15	-	- 10,3	+ 2,4	+ 4,3	- 12,6	+ 6,9
	ans et plus)						
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	_	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	_	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	- 8,2	- 48,2	+ 41,4	+ 92,7	+ 26,6
73	Violences à dépositaires autorité	-	+ 15,2	+ 23,1	- 8,9	+ 10,8	+ 9,7
	Violences sexuelles	-	+ 5,2	- 18,5	+ 28,8	+ 34,1	+ 10,5
46	Viols sur des majeur(e)s	_	ns	ns	+ 78,6	+ 4,0	- 11,5
47	Viols sur des mineur(e)s	-	- 8,7	ns	+ 40,0	+ 4,8	+ 63,6
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	_	ns	ns	ns	+ 116,7	- 11,5
	majeur(e)s		-10				
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	_	+ 16,0	- 27,6	+ 28,6	+ 48,1	+ 10,0
	mineur(e)s		ŕ		ŕ	ŕ	•
	Menaces et chantages	-	- <i>7,3</i>	+ 13,6	- 2,7	+ 34,1	+ 29,3
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	- 22,6	+ 35,4	+ 18,5	+ 41,6	- 19,3
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	- 3,1	+ 8,8	- 8,5	+ 31,5	+ 47,9

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau ES.91.PN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index				Police n	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	5 641	3 849	3 870	4 344	4 260	4 410
	Escroqueries et infractions assimilées	5 349	3 548	3 617	4 056	3 978	4 036
91	Escroqueries et abus de confiance**	3 347	1 817	1 694	1 987	2 207	2 448
89	Falsification et usages de chèques volés	803	861	991	1 009	798	645
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	1 000	670	779	913	812	762
92	Infractions à la législation sur les chèques	55	49	30	26	37	59
84	Faux en écriture publique et authentique	17	24	20	18	16	12
85	Autres faux en écriture	99	76	65	74	78	69
86	Fausse monnaie	28	51	38	29	30	41
	Infractions économiques et financières	292	301	253	288	282	374
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	56	98	53	32	27	28
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	27	10	8	8	0	0
93	Travail clandestin	102	88	76	98	112	152
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	59	39	38	61	52	107
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	2	2	0	1	1	0
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	11	12	12	6	12	6
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	1	0	9	6	3	3
102	Achats et ventes sans factures	1	2	3	2	4	3
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	10	13	13	6	5	12
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	8	7	5	19	14	15
105	Fraudes fiscales	2	7	5	3	5	6
106	Autres délits économiques et financiers***	13	23	31	46	47	42

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.91.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale			Police n	ationale		
Index	raits constates par la ponce nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	- 31,8	+ 0,5	+ 12,2	- 1,9	+ 3,5
	Escroqueries et infractions assimilées	-	- 33,7	+ 1,9	+ 12,1	- 1,9	+ 1,5
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	- 45,7	- 6,8	+ 17,3	+ 11,1	+ 10,9
89	Falsification et usages de chèques volés	-	+ 7,2	+ 15,1	+ 1,8	- 20,9	- 19,2
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	_	- 33,0	+ 16,3	+ 17,2	- 11,1	- 6,2
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	- 10,9	- 38,8	- 13,3	+ 42,3	+ 59,5
84	Faux en écriture publique et authentique	-	+ 41,2	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	- 23,2	- 14,5	+ 13,8	+ 5,4	- 11,5
86	Fausse monnaie	-	+ 82,1	- 25,5	- 23,7	+ 3,4	+ 36,7
	Infractions économiques et financières	-	+ 3,1	- 15,9	+ 13,8	- 2,1	+ 32,6
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	+ 75,0	- 45,9	- 39,6	- 15,6	+ 3,7
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	- 13,7	- 13,6	+ 28,9	+ 14,3	+ 35,7
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	- 33,9	- 2,6	+ 60,5	- 14,8	+ 105,8
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	_	+ 76,9	+ 34,8	+ 48,4	+ 2,2	- 10,6

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.91.GN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale		G	endarmeri	ie national	е	
Index	raits constates par la gendarmene nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	1 422	874	1 229	1 642	1 312	1 395
	Escroqueries et infractions assimilées	1 248	777	1 133	1 491	1 173	1 218
91	Escroqueries et abus de confiance**	942	610	840	1 181	875	988
89	Falsification et usages de chèques volés	126	74	146	147	206	112
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	139	38	80	110	38	57
92	Infractions à la législation sur les chèques	9	12	17	15	7	16
84	Faux en écriture publique et authentique	4	7	10	7	6	7
85	Autres faux en écriture	18	20	28	18	34	30
86	Fausse monnaie	10	16	12	13	7	8
	Infractions économiques et financières	174	97	96	151	139	177
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	7	25	9	33	9	11
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	2	0	2	2	1	0
93	Travail clandestin	95	29	35	50	63	74
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	17	6	10	17	20	42
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	6	1	1	2	0	0
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	2	3	3	1	1	8
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	1	1	4	0	6	3
102	Achats et ventes sans factures	1	2	0	0	1	1
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	5	2	4	2	4	10
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	19	23	18	35	23	27
105	Fraudes fiscales	10	1	1	1	5	0
106	Autres délits économiques et financiers***	9	4	9	8	6	1

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.91.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Faite constatés any la condevenció nationale		G	endarmeri	e national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	- 38,5	+ 40,6	+ 33,6	- 20,1	+ 6,3
	Escroqueries et infractions assimilées	-	- 37,7	+ 45,8	+ 31,6	- 21,3	+ 3,8
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	- 35,2	+ <i>37,7</i>	+ 40,6	- 25,9	+ 12,9
89	Falsification et usages de chèques volés	_	- 41,3	+ 97,3	+ <i>0,7</i>	+ 40,1	- 45,6
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	_	- 72,7	+ 110,5	+ <i>37,5</i>	- 65,5	+ 50,0
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	ns	ns	ns	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	ns	+ 40,0	ns	+ 88,9	- 11,8
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	- 44,3	- 1,0	+ 57,3	<i>- 7,</i> 9	+ 27,3
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	+ 257,1	ns	+ 266,7	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	- 69,5	+ 20,7	+ 42,9	+ 26,0	+ 17,5
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	+ 110,0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	+ 21,1	ns	+ 94,4	- 34,3	+ 17,4
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	_	ns	ns	ns	ns	ns

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau IR.91.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index				Police na	ationale	Police nationale					
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013				
	Infractions révélées par l'action des services	6 889	7 345	7 038	7 487	6 711	5 760				
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	3 851	4 304	4 123	4 122	3 576	3 641				
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	125	146	122	102	85	85				
56	Usage-revente de stupéfiants	170	208	236	206	177	236				
57	Usage de stupéfiants	3 507	3 917	3 732	3 785	3 271	3 262				
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	49	33	33	29	43	58				
	Infractions à la législation sur les étrangers**	1 307	1 300	1 185	1 736	1 520	357				
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	1 181	1 172	1 071	1 534	1 330	219				
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	55	38	42	59	84	102				
71	Autres infractions à la police des étrangers**	71	90	72	143	106	36				
	Faux documents	267	238	260	349	371	389				
81	Faux documents d'identité	150	121	116	173	198	194				
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	37	56	82	104	102	133				
83	Autres faux documents administratifs	80	61	62	72	71	62				
	Infractions à la législation sur de travail	163	129	114	160	165	259				
93	Travail clandestin	102	88	76	98	112	152				
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	59	39	38	61	52	107				
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	2	2	0	1	1	0				
	Autres infractions révélées par l'action des services	1 301	1 374	1 356	1 120	1 079	1 114				
44	Recels	577	602	579	475	500	538				
74	Port ou détention armes prohibées	708	752	747	625	546	544				
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	5	7	6	6	1	5				
76	Délits des courses et des jeux	0	1	3	0	0	0				
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	1	2	5	8	12				
79	Atteintes à l'environnement	6	6	12	6	12	10				
80	Chasse et pêche	1	1	0	0	2	0				
45	Proxénétisme	4	4	7	3	10	5				

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau IR.91.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index				ationale				
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
	Infractions révélées par l'action des services	-	+ 6,6	- 4,2	+ 6,4	- 10,4	- 14,2	
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	_	+ 11,8	- 4,2	- 0,0	- 13,2	+ 1,8	
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	+ 16,8	- 16,4	- 16,4	- 16,7	- 0,0	
56	Usage-revente de stupéfiants	-	+ 22,4	+ 13,5	- 12,7	- 14,1	+ 33,3	
57	Usage de stupéfiants	-	+ 11,7	- 4,7	+ 1,4	- 13,6	- 0,3	
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 32,7	- 0,0	- 12,1	+ 48,3	+ 34,9	
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	- 0,5	- 8,8	+ 46,5	- 12,4	- 76,5	
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	- 0,8	- 8,6	+ 43,2	- 13,3	- 83,5	
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	_	- 30,9	+ 10,5	+ 40,5	+ 42,4	+ 21,4	
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	+ 26,8	- 20,0	+ 98,6	- 25,9	- 66,0	
	Faux documents	-	- 10,9	+ 9,2	+ 34,2	+ 6,3	+ 4,9	
81	Faux documents d'identité	-	- 19,3	- 4,1	+ 49,1	+ 14,5	- 2,0	
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	+ 51,4	+ 46,4	+ 26,8	- 1,9	+ 30,4	
83	Autres faux documents administratifs	-	- 23,8	+ 1,6	+ 16,1	- 1,4	- 12,7	
	Infractions à la législation sur de travail	-	- 20,9	- 11,6	+ 40,4	+ 3,1	+ 57,0	
93	Travail clandestin	-	- 13,7	- 13,6	+ 28,9	+ 14,3	+ 35,7	
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	- 33,9	- 2,6	+ 60,5	- 14,8	+ 105,8	
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns	
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	+ 5,6	- 1,3	- 17,4	- 3,7	+ 3,2	
44	Recels	-	+ 4,3	- 3,8	- 18,0	+ 5,3	+ 7,6	
74	Port ou détention armes prohibées	-	+ 6,2	- 0,7	- 16,3	- 12,6	- 0,4	
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns	
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns	
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns	
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns	
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns	
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'înfraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'înfraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau IR.91.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Faite annabable was la mandamania maticuale		G	endarmeri	e national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Infractions révélées par l'action des services	1 052	931	1 049	1 200	1 310	1 199
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	367	378	459	414	585	693
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	13	20	43	41	29	36
56	Usage-revente de stupéfiants	45	49	71	49	47	53
57	Usage de stupéfiants	232	254	296	284	410	441
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	77	55	49	40	99	163
	Infractions à la législation sur les étrangers**	181	206	280	307	180	15
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	170	195	276	292	175	10
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	3	4	1	9	4	4
71	Autres infractions à la police des étrangers**	8	7	3	6	1	1
	Faux documents	50	35	23	31	53	62
81	Faux documents d'identité	29	20	8	16	19	23
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	12	8	8	5	11	8
83	Autres faux documents administratifs	9	7	7	10	23	31
	Infractions à la législation sur de travail	118	36	46	69	83	116
93	Travail clandestin	95	29	35	50	63	74
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	17	6	10	17	20	42
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	6	1	1	2	0	0
	Autres infractions révélées par l'action des services	336	276	241	379	409	313
44	Recels	261	208	155	271	334	228
74	Port ou détention armes prohibées	53	43	66	61	63	67
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	0	5	6	4	2	3
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	1
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	4	2	1	0	0	1
79	Atteintes à l'environnement	16	15	13	41	7	11
80	Chasse et pêche	1	1	0	1	0	1
45	Proxénétisme	1	2	0	1	3	1

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau IR.91.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index			G	Gendarmerie nationale					
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*		
	Infractions révélées par l'action des services	-	- 11,5	+ 12,7	+ 14,4	+ 9,2	- 8,5		
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	+ 3,0	+ 21,4	- 9,8	+ 41,3	+ 18,5		
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	+ 115,0	- 4,7	- 29,3	+ 24,1		
56	Usage-revente de stupéfiants	-	+ 8,9	+ 44,9	- 31,0	- 4,1	+ 12,8		
57	Usage de stupéfiants	-	+ 9,5	+ 16,5	- 4,1	+ 44,4	+ 7,6		
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 28,6	- 10,9	- 18,4	+ 147,5	+ 64,6		
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	+ 13,8	+ 35,9	+ 9,6	- 41,4	ns		
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	+ 14,7	+ 41,5	+ 5,8	- 40,1	ns		
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns		
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Faux documents	-	- 30,0	- 34,3	+ 34,8	+ 71,0	+ 17,0		
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	+ 21,1		
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns		
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	+ 130,0	+ 34,8		
	Infractions à la législation sur de travail	-	- 69,5	+ 27,8	+ 50,0	+ 20,3	+ 39,8		
93	Travail clandestin	-	- 69,5	+ 20,7	+ 42,9	+ 26,0	+ 17,5		
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	+ 110,0		
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Autres infractions révélées par l'action des services		- 17,9	- 12,7	+ 57,3	+ 7,9	- 23,5		
44	Recels	-	- 20,3	- 25,5	+ 74,8	+ 23,2	- 31,7		
74	Port ou détention armes prohibées	-	- 18,9	+ 53,5	- 7,6	+ 3,3	+ 6,3		
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns		
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns		
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns		
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	+ 215,4	ns	ns		
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns		
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns		

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau AU.91.PN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
Index	raits constates par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
50	Atteintes sexuelles	164	194	149	176	163	122
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	331	281	267	322	354	295
14	Violations de domicile	68	104	111	97	109	100
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	323	286	309	303	191	200
54	Non versement de pension alimentaire	137	150	146	159	102	120
72	Outrages à dépositaires autorité	678	690	681	607	611	636
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	6	0	10	5	5	2
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	3	0	5	2	2	2
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	3	1	0	1	3	4
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	20	22	19	23	15	13
107	Autres délits	1 435	1 476	1 450	1 681	1 684	1 501





Tableau AU.91.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
Index	raits constates par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
50	Atteintes sexuelles	-	+ 18,3	- 23,2	+ 18,1	- 7,4	- 25,2
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	_	- 15,1	- 5,0	+ 20,6	+ 9,9	- 16,7
14	Violations de domicile	_	+ 52,9	+ 6,7	- 12,6	+ 12,4	- 8,3
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	_	- 11,5	+ 8,0	- 1,9	- 37,0	+ 4,7
54	Non versement de pension alimentaire	_	+ 9,5	- 2,7	+ 8,9	- 35,8	+ 17,6
72	Outrages à dépositaires autorité	_	+ 1,8	- 1,3	- 10,9	+ 0,7	+ 4,1
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	_	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	_	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	_	+ 10,0	ns	+ 21,1	ns	ns
107	Autres délits	-	+ 2,9	- 1,8	+ 15,9	+ 0,2	- 10,9





Tableau AU.91.GN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Faite constatés par la condermerie nationale	Gendarmerie nationale					
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
50	Atteintes sexuelles	63	88	64	58	45	45
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	99	90	99	118	88	138
14	Violations de domicile	29	49	43	33	28	42
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	113	127	112	140	131	150
54	Non versement de pension alimentaire	82	68	58	59	78	88
72	Outrages à dépositaires autorité	103	107	116	103	78	123
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	0	7	3	1	2	2
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	2	2	1	2	0	0
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	3	15	9	8	3	20
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	2	15	6	10	12	8
107	Autres délits	557	485	509	496	578	664

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AU.91.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département ESSONNE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
Index	raits constates par la gendarmene nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
50	Atteintes sexuelles	-	+ 39,7	- 27,3	- 9,4	- 22,4	- 0,0
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	_	- 9,1	+ 10,0	+ 19,2	- 25,4	+ 56,8
14	Violations de domicile	_	+ 69,0	- 12,2	- 23,3	- 15,2	+ 50,0
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	_	+ 12,4	- 11,8	+ 25,0	- 6,4	+ 14,5
54	Non versement de pension alimentaire	_	- 17,1	- 14,7	+ 1,7	+ 32,2	+ 12,8
72	Outrages à dépositaires autorité	_	+ 3,9	+ 8,4	- 11,2	- 24,3	+ 57,7
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	_	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	_	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	_	ns	ns	ns	ns	ns
107	Autres délits	-	- 12,9	+ 4,9	- 2,6	+ 16,5	+ 14,9

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.